

Document produit par : ALEC42 – Agence Locale de l'Énergie et du Climat du département de la Loire

## *La première étape : analyse du rapport intermédiaire*

Le référent énergie et le conseil syndical réceptionnent le **rapport intermédiaire**.

**Comptez une semaine pour le lire, l'analyser, le commenter si des explications ne sont pas claires, ou des données des informations erronées. Il est important de revenir sur le document après discussion informelle avec le syndic et un (des) membre(s) du conseil syndical (CS).**

Cette analyse vous permet de voir si le rapport répond bien à la prestation demandée.

A cette étape, le rapport est complet, et la **réunion intermédiaire** vous permettra de faire des réajustements sur ce qui a été proposé par votre prestataire.

## *Réunion intermédiaire : vers le rapport final de l'audit*

Cette réunion est organisée par le prestataire à l'attention du conseil syndical et du syndic et reprend l'intégralité du rapport (Art 9 de l'arrêté du 28 février 2013).

**Objectif : Définir des priorités de travaux, des objectifs de réduction des consommations, et si possible un planning de travaux.**

- 1- Votre prestataire vous propose **3 scénarii de travaux** plus ou moins ambitieux. Parmi ces opérations de travaux, certaines ne correspondent pas aux attentes des copropriétaires, ou ne sont pas adaptées à la situation socio-économique de l'ensemble des copropriétaires. Commentez, réagissez sur les 3 scénarii proposés de manière collégiale,
- 2- Après avoir sollicité les conseils du syndic et, le cas échéant, de votre architecte, il faut choisir le **scénario optimal** de travaux prioritaires à réaliser et préciser les travaux à réaliser à moyen terme (**plan pluriannuel de travaux**),
- 3- A la suite de la réunion, le scénario optimal est intégré et explicité dans le **rapport final** par le prestataire. Détails, propositions additionnelles, actualisation de simulations d'économies d'énergie complètent ce scénario. Ce dernier sera soumis au vote en assemblée générale. Le but est d'étayer l'argumentaire permettant de motiver les copropriétaires à s'engager dans une opération ou mieux un bouquet de travaux,
- 4- Le prestataire réalise également une **synthèse du rapport d'audit**. Selon l'arrêté du 28 février 2013, la synthèse du rapport d'audit énergétique est définie comme « synthèse des points permettant aux copropriétaires d'apprécier la qualité de leur bâtiment et de juger la pertinence des travaux proposés ». La synthèse est plus facilement assimilable par un non initié, c'est un outil de vulgarisation à ne pas négliger. C'est aussi ce document, et non le rapport qui est trop long, qui est joint à la convocation pour la prochaine Assemblée Générale.

## ***Réunion de présentation des résultats : une préparation de l'assemblée générale :***

Le référent énergie et le conseil syndical doivent travailler avec le prestataire sur la présentation qu'il fera durant cette réunion de restitution.

### **Objectif : motiver un maximum de copropriétaires pour réaliser les travaux nécessaires.**

La réunion peut prendre la forme d'un moment convivial ("fête des voisins" ou "info projet" de préférence quelques jours avant l'Assemblée Générale). Ce doit être une présentation pédagogique, accessible au plus grand nombre.

- 1- Téléchargez et adaptez les documents CoachCopro® pour amener le plus grand nombre de participants à cette réunion (exemples de plaquettes à afficher dans la cour d'immeuble ou le hall d'entrée),
- 2- **Diffusez la synthèse** de l'audit énergétique du prestataire explicitant le projet, et le scénario de rénovation privilégié par le conseil syndical.

**Vote par procuration : N'oubliez pas de joindre un pouvoir par procuration pour la prochaine AG à chaque copropriétaire présent. A la fin de la réunion de restitution des résultats, il doit être rappelé de l'importance de récupérer les pouvoirs de chaque copropriétaire qui serait absent. De manière à permettre aux copropriétaires de se prononcer sur le vote de résolutions portant sur la réalisation de travaux ou bouquet de travaux.**